

AFFICHÉ  
LE 11.10.1.2024.



2024/.....

Parafe

## ARRETE N°01/2024

**OBJET : PAS D'UTILISATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS ET DU STADE DE LA CHARMERAIE**

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R26.15 du code pénal ;

Considérant que les conditions climatiques rendant les terrains impraticables ;

## ARRETE

Article unique : les conditions climatiques rendant les terrains impraticables, le terrain d'honneur du stade des 3 sapins et du stade de la Charmeraie ne peuvent recevoir de match les :

**Samedi 13 janvier 2024  
Dimanche 14 janvier 2024**

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 10 janvier 2024

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 11/01/2024

Application agréée E-legalite.com